

Décharge 2014: Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop)

2015/2164(DEC) - 28/04/2016 - Acte final

OBJECTIF : octroi de la décharge au CEDEFOP pour l'exercice 2014.

ACTE NON LÉGISLATIF : Décision (UE) 2016/1495 du Parlement européen concernant la décharge sur l'exécution du budget du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle pour l'exercice 2014.

CONTENU : avec la présente décision, le Parlement européen donne décharge au directeur du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle sur l'exécution du budget du Centre pour l'exercice 2014.

La décision est conforme à la résolution du Parlement européen approuvée le 28 avril 2016 et comporte une série d'observations qui font partie intégrante de la décision de décharge (se reporter au résumé de l'avis du 28 avril 2016).

Parmi les principales observations faites par le Parlement dans la résolution accompagnant la décision de décharge, ce dernier indique qu'il **regrette que les travaux de réparation du bâtiment du Centre en Grèce n'aient pas été achevés à la fin de 2014** même s'il est conscient que les travaux ont dû être suspendus en raison de la situation économique que connaît ce pays.